

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 19 AVRIL 2021

Le conseil de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints siège en séance régulière ce 19^{ième} jour de avril deux mille vingt et un par visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence :

Monsieur	Réjean Gouin	Maire
Monsieur	François Dubeau	Poste #1
Monsieur	Pierre Tardif	Poste #2
Monsieur	Francis Lacelle	Poste #3
Monsieur	Gilles Sénécal	Poste #4
Monsieur	Richard Gilbert	Poste #5
Monsieur	Louis-David Coutu	Poste #6

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Assiste également à la séance, par visioconférence, Sébastien Gariépy, directeur général et secrétaire trésorier, ainsi que Claude Benoit, directeur général adjoint.

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-074 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui demande au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux, que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

0084-2021

Proposé par : Pierre Tardif
Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

Adopté à l'unanimité.

1. Ouverture et constat du quorum

M. Réjean Gouin, maire, déclare l'assemblée ouverte à 19 H.

2. Adoption de l'ordre du jour

0085-2021

Proposé par : Richard Gilbert
Appuyé par : Francis Lacelle

QUE le conseil municipal de Saint-Michel-des-Saints adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

3. Période de questions

4. Greffes

4.1. Adoption des procès-verbaux

0086-2021

Proposé par : Richard Gilbert

Appuyé par : Gilles Sénécal

Adoption du procès-verbal de la dernière séance du conseil:

4.1.1. Séance régulière du 15 mars 2021.

Adopté à l'unanimité.

4.2. Dépôt du bordereau de correspondance

DATE	DE	À	DESCRIPTION
01-03-2021	Gouvernement du Québec	Maire	Prévision des inondations printanières (Covid-19)
09-03-2021	Priorité StraTJ	Directeur général	Relevé des activités à compléter
15-03-2021	GDG Environnement	Conseil	Début de la saison 2021
17-03-2021	Maison des jeunes du Nord	Direction générale	Demandes
22-03-2021	Geneviève Sabourin	Conseil	Intérêt d'acquisition lot 6 142 510
25-03-2021	Chambre de commerce de la Haute-Matawinie	Maire	Affiliation
25-03-2021	Michel Berthelot et Élisabeth Ravaz	Conseil	Demande d'aide pour protection environnement secteur Baie des Quenouilles et Domaine de la Passe
26-03-2021	Yves Gravel et Sonia Tremblay	Direction générale	Permis résidence de tourisme
29-03-2021	Josée Beauregard, Maison des jeunes du Nord et Centre Arc-En-Ci-Elle	Conseil	Demande autorisation et invitation marche contre la violence conjugale
29-03-2021	MAMH	Maire	Aide financière
07-04-2021	MAMH	Direction générale	Remerciements
07-04-2021	Manon Beausoleil	Direction générale	Demande installation parc à chiens

4.3. Dépôt rapport faits saillants du rapport financier 2020

0087-2021

Proposé par : _____

Appuyé par : _____

Lors de la séance du 15 mars dernier, le directeur général et secrétaire-trésorier a déposé le rapport financier et le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier s'étant terminé le 31 décembre 2020. Lors de ce dépôt, le rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe devait être déposé, rapport identique à celui déposé par le directeur général et secrétaire-trésorier.

Afin de se conformer à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, la résolution suivante est adoptée en ajout du rapport déposé en mars, savoir :

RAPPORT FINANCIER
SOMMAIRE DES RÉSULTATS À DES FINS FISCALES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020

		BUDGET 2020	RÉALISATIONS 2020	RÉALISATIONS 2019
REVENUS:				
FONCTIONNEMENT	1	6 545 637.00 \$	8 212 985.00 \$	6 330 033.00 \$
INVESTISSEMENT	2		14 524.00 \$	1 246 578.00 \$
	3	6 545 637.00 \$	8 227 509.00 \$	7 576 611.00 \$
CHARGES:	4	7 428 993.00 \$	7 366 536.00 \$	7 064 249.00 \$
Excédent (déficit) de l'exercice:	5	(883 356.00) \$	860 973.00 \$	512 362.00 \$
Moins: revenus d'investissement	6		(14 524.00) \$	(1 246 578.00) \$
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	7	(883 356.00) \$	846 449.00 \$	(734 216.00) \$
Éléments de conciliation à des fins fiscales				
Amortissement des immobilisations	8	1 515 317.00 \$	1 516 475.00 \$	1 515 849.00 \$
Financement à long terme des activités de fonctionnement	9		129 964.00 \$	377 058.00 \$
Remboursement de la dette à long terme	10	(669 607.00) \$	(567 860.00) \$	(570 411.00) \$
Affectations				
Activités d'investissement	11	(49 036.00) \$	(47 485.00) \$	(113 984.00) \$
Excédent (déficit) accumulé	12	86 682.00 \$	(4 558.00) \$	(529 031.00) \$
Autres éléments de conciliation	13		221 066.00 \$	47 815.00 \$
	14	883 356.00 \$	1 247 602.00 \$	727 296.00 \$
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	15		2 094 051.00 \$	(6 920.00) \$

Comme le dicte l'article 176.2.2 du Code municipale du Québec, le maire doit, lors d'une séance ordinaire du conseil, tenue au plus tard en juin, faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur

externe. Il doit, de plus, le diffuser sur le territoire de la municipalité, conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil.

Il tient à informer la population que l'année 2020 s'est terminée avec un surplus de l'exercice financier de 2 094 051 \$.

Adopté à l'unanimité.

5. Trésorerie

5.1. APPROBATION DES DÉPENSES :

0088-2021

Proposé par : Richard Gilbert

Appuyé par : Gilles Sénécal

D'approuver les déboursés, les salaires, les paiements automatisés et les comptes à payer suivants :

5.1.1. Déboursés	212 186.42 \$
5.1.2. Salaires	90 269.77 \$
5.1.3. Paiements automatisés	156 655.21 \$
5.1.4. Comptes à payer	308 918.56 \$

Représentés par les chèques # 20752 à # 20810, ainsi que par les dépôts directs # 552 à # 615.

Adopté à l'unanimité.

LISTE DES DÉBOURSÉS EFFECTUÉS DURANT LE MOIS

Période de mars & avril 2021

<u>No chèque</u>	<u>Nom :</u>	<u>Montant</u>
20752	ADF Diésel	56,337.76 \$
20753	Hydro-Québec	1,659.81 \$
20754	Postes Canada	423.11 \$
20755	Premier tech Environnement	230.64 \$
20756	Wex Canada Ltée	6,714.86 \$
20757	Hydro-Québec	1,174.65 \$
20758	TéluS Mobilité	916.35 \$
20759	Maison la Traverse	500.00 \$
20760	Fonds des pensions Alimentaires	239.76 \$
20761	Hydro-Québec	4,734.38 \$
20762	Purolator inc.	398.04 \$
20763	Revenu Québec	25.06 \$
20764	Therrien Réjean	608.24 \$
20765	Hydro-Québec	4,988.24 \$
20766	Mun. Saint-Jean-de-Matha	1,168.00 \$
20767	Ville de Saint-Charles-Borromée	50.00 \$

20768	Wex Canada Ltd	4,376.62 \$
20769	Decelle Francois	125.00 \$
20770	Services de Cartes Desjardins	456.92 \$
20771	Gagné Daniel	125.00 \$
20772	Hydro-Québec	7,213.77 \$
20773	Labrecque André	125.00 \$
20774	Ministre des Finances du Qc	337.91 \$
20775	Postes Canada	225.93 \$
20776	Xerox Canada Ltée	204.68 \$

TOTAL: **93,359.73 \$**

LISTE DES DÉPÔTS DIRECTS :

552	BLR Motorisé inc.	11.04 \$
553	Cusson Gaéтан	6,000.00 \$
554	Satelcom Internet	986.71 \$
555	Chambre de Commerce	25,828.03 \$
556	M.R.C. de Matawinie (quote-part)	18,930.53 \$
557	MRC de Matawinie (TNO)	299.00 \$
558	Baril Daniel	125.00 \$
559	Beaulieu Yannick	83.33 \$
560	Bellerose Patrick	83.33 \$
561	Charette Jean-Pierre	125.00 \$
562	Ferland Simon	125.00 \$
563	Gouger Jean-Francois	83.33 \$
564	Hétu Jocelyn	651.16 \$
565	Joyal Philippe	83.33 \$
566	Lavallière André	125.00 \$
567	Loyer Éric	125.00 \$
568	Marineau Danielle	125.00 \$
569	Turenne Éric	125.00 \$

TOTAL: **53,914.79 \$**

DÉBOURSÉS (ACCESD.)

2021-03	Humania	14,274.49 \$
2021-03	Revenu Québec (D.A.S.)	19,068.43 \$
2021-03	Revenu Canada (D.A.S.)	12,888.66 \$
2021-03	Revenu Québec (D.A.S.)	18,081.12 \$
2021-03	Mun. St-Zénon	599.20 \$

TOTAL : **64,911.90 \$**

Salaires	90,269.77 \$
Frais de Banque	200.41 \$
Cotisations (r.e.e.r)	9,888.73 \$
Location véhicule (niveleuse)	4,526.24 \$
Accéo transphère	45.30 \$
Remb. PR/5	141,994.53 \$

TOTAL :

246,924.98 \$

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS
LISTE DES DÉBOURSÉS – CONSEIL DU 19 AVRIL 2021

<u>No chèque</u>	<u>Nom :</u>	<u>Montant</u>
20777	Batteries Dixon	207.20 \$
20778	Bell-Gaz Ltée	453.77 \$
20779	Cauca	482.90 \$
20780	Certilab	445.26 \$
20781	Climatisation Labreche & Létourneau	3,385.69 \$
20782	Collection Drapeau du monde inc.	211.51 \$
20783	Deschats Installation enr.	344.93 \$
20784	Emco Corporation	2,438.88 \$
20785	Excavation S. St-Georges inc.	12,762.22 \$
20786	Fleetel inc.	37.73 \$
20787	Fonds d'information sur le Territoire	255.00 \$
20788	Garage Desfonds inc.	214.32 \$
20789	Garage Gervais inc.	1,090.47 \$
20790	Garage Tellier & Fils	376.88 \$
20791	Gestion Sanitaire DM	6,543.00 \$
20792	Joliette Ford Lincoln	2,219.75 \$
20793	Jolibourg	605.35 \$
20794	Les Controles MDE	10,715.68 \$
20795	Les Pneus & Soudures M.B. enr.	206.96 \$
20796	Les radiateurs Cool Air inc.	1,333.71 \$
20797	Martech	2,334.22 \$
20798	Mastervox Electronique	137.96 \$
20799	Municipalité Saint-Jean-De-Matha	3,415.54 \$
20800	Nettoyeur St-Michel enr.	35.65 \$
20801	Pièces d'équip. Bergor inc.	1,877.10 \$
20802	Services Sanitaires Asselin inc.	8,788.40 \$
20803	Techno Diésel inc.	687.96 \$
20804	Tenaquip	264.92 \$
20805	Transport Jocelyn Bazinet inc.	1,037.65 \$
20806	Vacuum St-Gabriel enr.	1,137.31 \$
20807	Adf Diésel	4,429.37 \$
20808	Bellerose Carl	176.01 \$
20809	Cloutier Erich	125.00 \$
20810	Pierre Mécanique	778.84 \$

LISTE DES DÉPÔTS DIRECTS :

570	Articles Promotionnels Daniel Dupuis	243.29 \$
571	Atelier Au Cœur du Bois	1,174.96 \$
572	Beauséjour Dominique	165.55 \$
573	Bélanger Sauvé Avocats	794.03 \$
574	BLR Motorisé inc.	171.30 \$
575	Boivin & Gauvin inc.	172.46 \$
576	Boyaux Plus Lanaudière	326.85 \$
577	Buanderie St-Michel	198.90 \$
578	Corporation de l'Aménagement	1,149.75 \$



579	Chambre de Commerce	233.31 \$
580	Chemaction	7,625.42 \$
581	DCA, comptables agréée inc.	24,190.74 \$
582	Defoy Électrique inc.	470.10 \$
583	DeLaplante Michel	224.43 \$
584	DRL-Beaudoin	873.81 \$
585	Dunton Rainville	7,899.01 \$
586	E.B.I. Environnement inc.	27,355.04 \$
587	Félix Sécurité inc.	723.31 \$
588	Ferland Colette	8.44 \$
589	Futura Pub	1,984.46 \$
590	Georges-H. Durand Ltée	1,003.45 \$
591	Harnois Energies inc.	2,458.97 \$
592	Kenworth Montréal	482.86 \$
593	Kimiko	1,929.93 \$
594	Kiwi, le centre d'impression	68.99 \$
595	L'Ass. Des Pompiers	612.00 \$
596	Le Groupe Sports-Inter Plus	64.36 \$
597	Le Papetier	2,071.05 \$
598	Maxi-Métal inc.	57.49 \$
599	Mécanique Jecc Ltée	955.20 \$
600	M.R.C. de Matawinie	18,930.53 \$
601	Municipalité Sainte-Émélie-de-l'Énergie	1,206.50 \$
602	Nicoletti Pneus & Mécanique	590.59 \$
603	Pièces d'Auto Joliette inc.	545.24 \$
604	Produits Comtech inc.	681.69 \$
605	Radiotel inc.	1,702.43 \$
606	Rona de la Haute Matawinie	3,035.54 \$
607	SCFP Section Locale 5261	1,408.33 \$
608	SP Médical	1,264.40 \$
609	Sylvain Rondeau inc.	1,207.23 \$
610	Wurth Canada Ltée	126.14 \$
611	Bertrand Pierre Traitement de l'Eau	8,132.79 \$
612	GDG Environnement Ltée	114,223.02 \$
613	Publicité JL	358.72 \$
614	Satelcom Internet	239.60 \$
615	Turenne Éric	19.21 \$

GRAND TOTAL DÉBOURSÉS DU CONSEIL : **308,918.56 \$**

5.2. Groupe AVA (Les Spécialistes AVA Inc.) – Soumission

0089-2021

CONSIDÉRANT QUE la réparation d'une pompe à la station de traitement de l'eau, située sur le ch. Manawan, doit être effectuée;

Proposé par : Louis-David Coutu

Appuyé par : Richard Gilbert



Il est résolu d'accepter la soumission de Groupe AVA (Les spécialistes AVA Inc.), au montant de 10 185 \$ plus taxes, afin d'effectuer les réparations nécessaires de la pompe.

Adopté à l'unanimité.

5.3. Bacs de cuisine (matières organiques) - Soumissions

0090-2021

ATTENDU QUE le distributeur, ayant été sélectionné au préalable, n'est plus en mesure de nous fournir les bacs de table comme convenu ;

CONSIDÉRANT les soumissionnaires suivants :

- USD Global Inc. – 11 230 \$ plus taxes
- IPL – 13 389.88 \$ plus taxes

Proposé par : Francis Lacelle

Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu d'accepter la soumission de USD Global Inc, au montant de 11 230 \$ plus taxes, afin d'acquérir 2 592 bacs de cuisine facilitant la gestion des matières organiques des citoyennes et citoyens de la municipalité.

Adopté à l'unanimité.

5.4. Mécanique JECC Ltée – Facturation travaux supplémentaires

0091-2021

CONSIDÉRANT QUE des réparations supplémentaires ont dû être effectuées sur l'unité #21 (remorque à ordures), occasionnant un dépassement des coûts autorisés à la séance du conseil de février 2021 (résolution 0039-2021) ;

Proposé par : Gilles Sénécal

Appuyé par : Louis-David Coutu

Il est résolu d'accorder la dépense de 6 912.12 \$ plus taxes, soit le montant excédentaire engendrer par les réparations supplémentaires de l'unité #20.

Adopté à l'unanimité.

5.5. Bassin Versant St-Maurice (BVSM) – Devis

0092-2021

ATTENDU le fort achalandage plaisanciers sur le réservoir Taureau, d'année en année, qui ne cesse d'augmenter ;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de tous de protéger cette richesse, qu'est cette étendue d'eau majestueuse, ainsi que ceux qui en profitent ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire tout faire en son pouvoir pour fournir l'information nécessaire pour sensibiliser tous les utilisateur du réservoir Taureau ;

Proposé par : Francis Lacelle

Appuyé par : Pierre Tardif

Il est résolu d'accorder le mandat au BVSM, d'élaborer un code d'éthique pour le réservoir Taureau, sous forme d'encart, rappelant les bonnes pratiques de navigation et une carte du réservoir, pour des honoraires s'élevant à 5 000\$ plus taxes, prélevé à même le fonds pour la préservation du réservoir Taureau.

Adopté à l'unanimité

5.6. Peinture Maxum Inc. – Soumission

0093-2021

CONSIDÉRANT QUE l'intérieur de la salle Joseph-Moïse Bellerose a besoin d'être repeinte ;

CONSIDÉRANT QUE le contexte actuel minimise l'achalandage et nous permet d'effectuer ces travaux d'envergures ;

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Louis-David Coutu

Il est résolu d'accorder le contrat à Peinture Maxum Inc., afin d'effectuer les travaux de peinture à la salle Joseph-Moïse Bellerose, pour un montant total de 8 850 \$ plus taxes, tels que détaillés dans la soumission # 3342842.

Adopté à l'unanimité

5.7. Nancy Bazinet hortultrice – Soumissions annuelles 2021

0094-2021

CONSIDÉRANT QUE l'achat des fleurs et l'élaboration des balconnières, boîtes à fleurs et des jardinières ce doivent d'être fait pour la saison estivale 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE l'entretien et l'engrais doivent être fait tout au long de la saison ;

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu d'accepter les soumissions de Nancy Bazinet, hortultrice, qui sont : 2 500 \$ pour l'achat des fleurs et l'ouvrage, ainsi que 3 250 \$ pour l'entretien paysager de la saison 2021, pour un total de 5 750 \$.

Adopté à l'unanimité

5.8. Tessier Récréo-Parc – Soumission

0094-2021

CONSIDÉRANT QUE des unités de recyclage et des paniers à rebuts doivent être installées au centre communautaire et à la nouvelle aire de repos aménagée à l'entrée de la municipalité ;

Proposé par : Richard Gilbert

Appuyé par : Gilles Sénécal

Il est résolu d'acquérir 3 unités de recyclage et 2 paniers à rebuts, de la compagnie Tessier Récréo-Parc, pour un montant total de 6 519 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité

5.9. Marche de contre la violence conjugale – Dons

0095-2021

ATTENDU QU'une marche de solidarité contre la violence conjugale eu lieu le 5 avril dernier ;

ATTENDU l'invitation à y participer par les organisateurs : Mme Josée Beauregard, la Maison des Jeunes du Nord et le Centre Arc-En-Ci-Elle, afin de sensibiliser la population ;

CONSIDÉRANT QUE cette marche de solidarité permettait, par le fait même, à amasser des dons pour la maison d'accueil La Traverse, qui a pour mission de contrer la violence faite aux femmes dans un contexte conjugal en leur offrant du soutien, de l'accompagnement et au besoin de l'hébergement pour elles et leurs enfants ;

Proposé par : Richard Gilbert

Appuyé par : Pierre Tardif

Il est résolu d'effectuer un don de 500 \$ à la maison La Traverse, afin de contribuer à leur mission, si importante de nos jours et pour ceux à venir.

Adopté à l'unanimité

5.10. Sable Marco – Soumission

0097-2021

ATTENDU QU'un appel d'offre pour l'achat regroupé de sel de déglacage des chaussées, pour la saison 2020-2021, a été effectué par l'UMQ ;

ATTENDU QUE la municipalité profite de l'achat regroupé pour le sel de déglacage des chaussées ;

ATTENDU l'adjudication du contrat à Sable Marco, plus bas soumissionnaire conforme, a été entérinée par l'UMQ lors de son assemblée ordinaire du 26 juin 2020 ;

Proposé par : Richard Gilbert
Appuyé par : Gilles Sénécal

Il est résolu d'autoriser l'achat de 72 t.m. à 87.29 \$ / t.m., totalisant un montant de 7 226.04 \$ plus taxes, à Sable Marco.

Adopté à l'unanimité

5.11. Chambre de commerce Haute-Matawinie – Publicité

0098-2021

CONSIDÉRANT QUE le comité de navigation désire publier leur dépliant informatif dans le journal local La Revue ;

CONSIDÉRANT QUE les frais encourus pour cette publication seront pris à même le fonds pour la préservation du réservoir Taureau ;

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu d'accorder la dépense de 450 \$ plus taxes, pour la publication du dépliant du comité de navigation, à la Chambre de commerce de la Haute-Matawinie et de prélever ce montant à même le fonds de préservation du réservoir Taureau.

Adopté à l'unanimité

6. Direction et Ressources humaines

6.1. Agent de liaison NMG – Rapport

6.2. Coordonnateur guérites, plages et camping municipaux - Embauche

0099-2021

Proposé par : Richard Gilbert
Appuyé par : Louis-David Coutu

Il est résolu :

- **D'**embaucher M. Junior Martineau, à titre de coordonnateur guérites, plages et camping municipaux, à partir du 3 mai 2021 ;
- **Que** le poste est saisonnier, débutant deux semaines avant la journée nationale des patriotes et se terminant une semaine après la fête de l'action de grâce. L'horaire est du lundi au dimanche, pour un minimum de 40 heures par semaine ;

- **Que** le salaire hebdomadaire brut est de 1 055 \$ et selon les conditions, tels que stipulées dans la politique des employés cadres.

Adopté à l'unanimité.

7. Urbanisme & Environnement

7.1. Dépôt du rapport mensuel d'émission de permis et certificats.

7.2. Secteur rue Brassard – Demande projetée de modification du zonage

0100-2021

ATTENDU QUE le CCU a reçu la demande d'analyser une demande de changement de zonage pour un projet commercial dans le périmètre urbain, plus précisément dans le secteur du 331 rue Brassard

ATTENDU QUE le projet consisterait à la construction d'immeubles abritant des locataires de commerces aux détails et aussi d'une station-service.

ATTENDU QUE le zonage du secteur est actuellement un zonage Commercial Central (zone Ca-3) ;

CONSIDÉRANT QUE la raison de la demande de changement de zonage concerne l'autorisation des stations-service dans cette zone ;

CONSIDÉRANT QUE le projet est au centre du périmètre urbain ;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne fournit pas beaucoup de détails précis quant au projet ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de station-service pourrait rendre la circulation routière difficile dans ce secteur ;

CONSIDÉRANT QUE le projet serait à proximité des écoles ;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'immeubles pour divers commerces de détails serait conforme quant au zonage ;

Proposé par : Francis Lacelle

Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu de ne pas accepter un changement de zonage autorisant les stations-services, tel que recommandé par le CCU (12 CCU 2021).

Adopté à l'unanimité.

7.3. Matricule 7480-64-0581 – Demande de dérogation mineure

0101-2021

ATTENDU QUE la demande concerne l'aménagement d'un site de "regroupement de chalet en locations" avec des chalets ayant des superficies de 26.76m² (288 p²) au lieu de 30 m² (322.9 p²), ce qui contrevient à l'article 7.1.18-6) du règlement de zonage # 320-1992 ;

ATTENDU QUE l'Auberge du Lac-Taureau désire aménager dans un secteur un regroupement de chalets pour la location court terme ;

ATTENDU QUE la réglementation exige que les chalets aient une superficie de 30 m² (322.9 p²) mais le projet propose des chalets ayant une superficie de 26.76m² (288 p²) ;

CONSIDÉRANT QUE la demande est mineure ;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond à une demande pour ce type d'hébergement ;

Proposé par : Francis Lacelle

Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu d'accepter la demande de dérogation mineure conditionnellement à ce que le déboisement du projet soit minime et que le choix de couleur des chalets s'harmonise bien avec la nature, tel que recommandé par le CCU (37 CCU 2021).

**Notez que Richard Gilbert s'est retiré du conseil.*

Adopté à l'unanimité

7.4. Lot projeté 6 418 314 (secteur ch. des Vallons) – Demande de dérogation mineure

0102-2021

ATTENDU QUE la demande concerne la construction d'un garage en cours avant, ce qui contrevient à l'article 6.3.2-3) du règlement de zonage # 320-1992 ;

CONSIDÉRANT la topographie du terrain ;

CONSIDÉRANT l'importance de la vue sur le lac Taureau ;

CONSIDÉRANT le positionnement et l'aménagement proposé du chemin d'accès ;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment ne va pas nuire aux voisins ;

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu d'accepter la demande de dérogation, conditionnellement à ce qu'une bande boisée d'une profondeur de 15m, sur la largeur complète du terrain, soit conservée (ou aménagée s'il n'est pas présente), sur la propriété

située au 4000, chemin de St-Ignace Nord, plus précisément situé sur le lot projeté 6 418 314 (secteur ch. des Vallons), tel que recommandé par le CCU (24 CCU 2021).

Adopté à l'unanimité

7.5. Matricule 7271-70-0695– Demande de dérogation mineure

0103-2021

ATTENDU QUE la demande concerne une allée d'accès au commerce ayant une largeur de 19' 6" au lieu de 20', ce qui contrevient à l'article 6.12.6-1) du règlement de zonage # 320-1992 ;

ATTENDU QUE le demandeur désire ajouter un ilot d'essence avec une marquise ;

ATTENDU QUE le fait de construire ces installations, crée une allée véhiculaire ayant une largeur de 19' 6" au lieu de 20' ;

CONSIDÉRANT QUE la demande est très mineure ;

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu d'accepter la demande de dérogation mineure, pour la propriété située au 250, rue des Aulnaies, conditionnellement à ce que les cases de stationnement nécessaires par la réglementation soient aménagées et utilisables, tel que recommandé par le CCU (25 CCU 2021).

Adopté à l'unanimité

7.6. Matricule 7679-86-9319- Demande de dérogation mineure

0104-2021

ATTENDU QUE la demande concerne la construction d'un bâtiment accessoire (garage) sur un terrain où il n'y a pas de bâtiment principal, ce qui contrevient à l'article 6.3.1 du règlement de zonage # 320-1992 ;

ATTENDU QUE de plus, la demande concerne la construction du garage ayant une superficie de 1920 p² au lieu de 1200 p², ce qui contrevient à l'article 6.3.2-2) du règlement de zonage ;

ATTENDU QUE le demandeur possède une propriété où il est impossible de construire un bâtiment accessoire puisque le taux maximum d'occupation du sol autorisé est atteint ;

ATTENDU QUE le demandeur possède également un grand terrain vacant pas très loin de la propriété où est l'habitation et la demande concerne donc de construire le bâtiment accessoire sur ce terrain ;

CONSIDÉRANT QUE le terrain vacant n'est pas contiguë à la propriété où est située l'habitation, ni directement en face (le garage serait à environ 1000 pieds) ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU ne désire pas créer de précédent ;

Proposé par : François Dubeau
Appuyé par : Louis-David Coutu

Il est résolu de refuser la demande de dérogation mineure, pour la propriété située sur le chemin St-Ignace Nord (lot 6 075 057, matricule 7679-86-9319), tel que recommandé par le CCU (26 CCU 2021).

Adopté à l'unanimité

7.7. Matricule 7277-32-5434 - Demande de dérogation mineure

0105-2021

ATTENDU QUE la demande concerne la construction d'un bâtiment accessoire (garage) en cours avant d'une habitation, ce qui contrevient à l'article 6.3.3 du règlement de zonage # 320-1992 ;

CONSIDÉRANT la topographie du terrain ;

CONSIDÉRANT l'importance de la vue sur le lac Taureau ;

CONSIDÉRANT QUE le garage ne va pas nuire aux voisins ;

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu d'accepter la demande de dérogation mineure pour une propriété située sur le chemin Lanoue (matricule 7277-32-5434), tel que recommandé par le CCU (27 CCU 2021).

Adopté à l'unanimité

7.8. Matricule 8474-70-1512 et 8473-78-0957 - Projet de lotissement

0106-2021

ATTENDU le projet de lotissement sur le chemin des Faucons (plan préparé par Castonguay Robitaille et Harnois arpenteur-géomètre, minute 10093, dossier 1697-0113A, en date du 12 mars 2021) ;

CONSDÉRANT QUE le projet est conforme à l'exception du chemin qui compte des pentes trop prononcées par rapport à la réglementation ;

Proposé par : François Dubeau
Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu d'accepter le projet de lotissement conditionnellement à ce que la topographie du chemin soit conforme avant l'émission du permis de lotissement, tel que recommandé par le CCU (28 CCU 2021).

Adopté à l'unanimité

7.9. Matricule 7277-25-4574 - Projet de lotissement

0107-2021

ATTENDU le projet de lotissement d'un nouveau chemin privé (chemin du Renard) (plan préparé par Richard Breault, arpenteur géomètre, dossier 2688, minute 5489, préparé en date du 17 mars 2021) ;

CONSDÉRANT QUE le projet est conforme à la réglementation ;

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu d'accepter le projet de lotissement, tel que recommandé par le CCU (29 CCU 2021).

**Notez que Réjean Gouin s'est retiré du conseil*

Adopté à l'unanimité

7.10. Matricule 8573-89-1728 - Projet de lotissement

0108-2021

ATTENDU le projet de lotissement d'un nouveau tronçon d'un chemin privé, secteur St-Ignace sud (plan préparé par Dupont et associés, arpenteurs-géomètres, minute 39343, dossier 11952) ;

CONSDÉRANT QUE le projet est conforme à la réglementation ;

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu d'accepter le projet de lotissement, tel que recommandé par le CCU (30 CCU 2021).

Adopté à l'unanimité

7.11. Matricule 7272-38-4771 - Demande de permis de construction d'une habitation (PIIA zone Va-2)

0109-2021

CONSDÉRANT QUE le projet de construction est conforme au règlement relatif au PIIA ;



Proposé par : François Dubeau
Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu d'autoriser la demande de permis de construction, tel que recommandé par le CCU (31 CCU 2021).

Adopté à l'unanimité

7.12. Matricule 7374-05-9045 - Demande de permis d'aménagement de terrain (PIIA, zone Va-2)

0110-2021

CONSIDÉRANT QUE le projet de construction est conforme au règlement relatif au PIIA ;

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu d'autoriser la demande de permis d'aménagement de terrain, tel que recommandé par le CCU (32 CCU 2021).

Adopté à l'unanimité

7.13. Matricule 7272-89-6961 - Demande de permis d'agrandissement d'une habitation (PIIA, zone Va-2)

0111-2021

CONSIDÉRANT QUE le projet de construction est conforme au règlement relatif au PIIA ;

Proposé par : François Dubeau
Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu d'autoriser la demande de permis d'agrandissement d'une habitation, tel que recommandé par le CCU (33 CCU 2021).

Adopté à l'unanimité

7.14. Matricule 7374-66-3282 - Demande de permis de construction d'une habitation (PIIA, zone Va-2)

0112-2021

CONSIDÉRANT QUE le projet de construction est conforme au règlement relatif au PIIA ;

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu d'autoriser la demande de permis de construction d'une habitation, tel que recommandé par le CCU (34 CCU 2021).

Adopté à l'unanimité

Avis de motion :

8.1. Avis de motion – Règlement 680-2021 (Traitement des élus)

0113-2021

M. François Dubeau donne avis de motion de l'adoption, prochainement, du règlement 680-2021 et avis de la présentation du projet de règlement qui accompagne le présent avis de motion.

Avis de motion, est par les présentes données par M. François Dubeau, qu'il sera déposé à une séance ultérieure, pour adoption, un règlement relatif au traitement des élus municipaux abrogeant et remplaçant le *Règlement numéro 655-2019 – Traitement des élus*. Le projet de règlement est mis à la disposition des citoyens à la mairie, sur demande ou sur le site www.smds.quebec, vu l'arrêté numéro 2020-074 du 02 octobre 2020 qui déclare de tenir les séances du conseil à huis clos.

8. Adoption des règlements :

9.1. Règlement 678-2021 – Modification du règlement 657-2019 relatif au fonds de roulement.

0114-2021

Proposé par : Richard Gilbert
Appuyé par : Louis-David Coutu

Il est résolu d'adopter le règlement 678-2021 en ce qui a trait à la modification du règlement 657-2019 relatif au fonds de roulement.

Adopté à l'unanimité

9.2. Règlement 679-2021 - Fermeture et abolition de chemins

0115-2021

Proposé par : Gilles Sénécal
Appuyé par : Louis-David Coutu

Il est résolu d'adopter le règlement 679-2021 relatif à la fermeture et abolition des chemins portant les numéros de lots 6 076 102 et 6 076 346.

Adopté à l'unanimité

10. Loisirs & Parcs :

10.1. Camp de jour – Tarification 2021

0116-2021

Proposé par : Louis-David Coutu
Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu d'approuver la grille tarifaire suivante, pour la saison 2021 du Camp de jour, du 28 juin au 20 août 2021:

TARIF CAMP DE JOUR 2021				
camp de jour - 8h30 à 16h00	1er enfant	2ème enfant	3ème enfant	non-résident
8 semaines de camp (complet)	150 \$	125 \$	100 \$	250 \$
À la semaine	60 \$	50 \$	45 \$	100 \$
service de garde - 8h à 8h30 et 16h à 17h30	1er enfant	2ème enfant	3ème enfant	non-résident
8 semaines de camp	50 \$	30 \$	25 \$	75 \$
À la semaine (5 jours)	15 \$	10 \$	5 \$	25 \$
À la journée	5 \$	5 \$	5 \$	15 \$

Adopté à l'unanimité

10.2. Fête Nationale 2021 – Autorisations

0117-2021

ATTENDU QUE, malgré les circonstances actuelles causées par la pandémie, l'organisme Loisirs St-Michel Inc. doit envisager la tenue de l'événement de la Fête Nationale ;

CONSIDÉRANT les deux options proposées par Loisirs St-Michel Inc., avenant que l'événement soit autorisé ou non ;

Proposé par : Pierre Tardif
Appuyé par : Louis-David Coutu

Il est résolu :

- **D'**approuver la tenue de l'événement au parc des loisirs, selon les normes qui seront en vigueur à ce moment-là ;
- **D'**accorder la somme de 6 000 \$ pour l'organisation de l'événement ;
- **D'**autoriser la présence de pompiers pour assurer la sécurité lors des feux d'artifices.

Adopté à l'unanimité

10.3. Vignettes – Tarification 2021

0118-2021

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu :

- D'accepter la grille de tarification suivante pour la saison 2021 :



SAINT-MICHEL-DES-SAINTS

TARIFICATION VIGNETTES 2020 - PARC RÉGIONAL DU LAC TAUREAU

		Résident *	Non-résident	Camping & Marina
Vignette annuelle	Inclu l'utilisation des rampes de mises à l'eau et des stationnements	50 \$	150 \$	50 \$
1 journée	Inclu descente / remontée et stationnement journalier	50 \$	50 \$	
Camping : journées suppl.	1 à 3 jours (Sécurité, descente / remontée et stationnement)			15 \$
	4 à 16 jours (Sécurité, descente / remontée et stationnement)			30 \$
Stationnement	1 jour - Véhicules moteurs (voiture, moto, VTT...)	GRATUIT	10 \$	
	Vignette annuelle	GRATUIT	30 \$	
Station de vidange**	Gratuit avec vignette annuelle ou 20 \$			

* Résident: Vous devez obligatoirement présenter une preuve de résidence, permis de conduire et / ou compte de taxes

** Situées aux débarcadaires de la Baie Dominique et Pointe-fine

Embarcation supplémentaire vignette annuelle: résident 50 \$, non-résident 150 \$, campings & marinas 50 \$

- De proposer une ristourne de 10 % aux campings et marinas qui vendent les vignettes, afin de couvrir la charge supplémentaire de travail que ça incombe.

Adopté à l'unanimité

11. Hygiène du Milieu

12. Travaux publics

12.1. Programme d'aide à la voirie locale – Volet redressement et accélération

0119-2021

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Michel-des-Saints a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;

ATTENDU QUE la municipalité choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante l'estimation détaillée du coût des travaux ;

ATTENDU QUE le chargé de projet de la municipalité, M. Sébastien Gariépy, agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

Proposé par : Richard Gilbert

Appuyé par : Gilles Sénécal

Il est résolu que le conseil de Saint-Michel-des-Saints autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adopté à l'unanimité

12.2. Demande de permis MFFP - Mandat

0120-2021

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Michel-des-Saints doit effectuer des travaux sur des terres publiques ;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, la municipalité a l'obligation de faire une demande de permis d'intervention auprès du Ministère des forêts, de la faune et des parcs ;

Proposé par : Francis Lacelle

Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu de mandater Sébastien Gariépy, directeur général, pour faire la demande au nom de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints.

Adopté à l'unanimité

13. Sécurité Publique

13.1. Préventionniste – Entente de service 2021

0121-2021

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Michel-des-Saints a des besoins en matière de prévention incendie pour effectuer les visites et les suivis

nécessaires pour les risques incendie sur son territoire et pour la création de plans d'invention ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire obtenir des services de la part du service de sécurité incendie de la municipalité de Saint-Jean-de-Matha ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jean-de-Matha consent à fournir les services ci-après décrits, moyennant bonnes et valables considérations ;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent confirmer leur entente par écrit ;

CONSIDÉRANT QUE les parties ont la capacité et la qualité d'exercer tous les droits requis pour la conclusion et l'exécution de l'entente constatée dans le présent contrat;

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu de signer l'entente de service d'un pompier préventionniste avec le service de sécurité incendie de la municipalité de Saint-Jean-de-Matha, selon les termes du contrat de ladite entente et de mandater Réjean Gouin, maire et Sébastien Gariépy, directeur général et trésorier, pour signer cette entente contractuelle.

Adopté à l'unanimité

14. Administration

14.1. Maison des jeunes du Nord - Demandes

0122-2021

CONSIDÉRANT la demande, de la Maison des jeunes du Nord, pour l'agrandissement de la terrasse arrière, adjacente à leur local se trouvant au centre communautaire de St-Michel-des-Saints ;

CONSIDÉRANT la demande pour l'utilisation du partie de terrain, d'une superficie de 25 pieds carrés, qui servira à cultiver des citrouilles ;

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation pour l'installation d'un jardin surélevé en façade du bâtiment ;

Proposé par : Louis-David Coutu
Appuyé par : Pierre Tardif

Il est résolu :

- **D'accepter** la demande d'agrandissement de la terrasse arrière, conditionnellement à l'émission d'un permis, à la soumission d'un plan conforme et que les travaux en question soient effectués par des professionnels ;

- **D’acquiescer** à la demande d’une partie de terrain ayant une superficie de 25 pieds carrés, emplacement à déterminer selon les besoins de la municipalité vs la Maison de jeunes du Nord ;
- **D’autoriser** l’installation d’un jardin surélevé, cependant, l’emplacement reste à déterminer.

Adopté à l’unanimité

14.2. MRC de Matawinie – Harmonisation secteur Pépère-Héту

0123-2021

ATTENDU QUE le secteur nommé « Pépère_Héту » a été identifié la réalisation d’opérations forestières pour 2021-2022 par le Ministère ;

ATTENDU QUE lors du processus d’élaboration des plans de coupes, ce Ministère doit définir, lors de réunions d’une table régionale de consultation, des mesures d’harmonisations visant à atténuer les impacts des coupes sur les terres publiques ;

ATTENDU la tenue de la réunion de 25 février 2021 pour arriver à un document d’harmonisation pour la coupe ;

ATTENDU QUE les mesures d’harmonisation convenues ont pour objectifs de protéger la qualité de l’eau des lacs et cours d’eau, de maintenir l’intégrité du paysage de Saint-Michel-des-Saints, de minimiser l’impact visuel sur le chemin du lac à la Truite, minimiser l’impact visuel du sentier récréotouristique municipal, de s’assurer que le sentier récréotouristique municipal soit dans le même état après les travaux, abîmer le moins possible l’asphalte du chemin du lac à la Truite et d’encadrer les risques dus au transport forestier ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Michel-des-Saints devra être contacté avant le transport du bois ;

Proposé par : Gilles Sénécal

Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu :

- **D’appuyer favorablement** le projet de coupe secteur Pépère Héту ;
- **D’adopter** le plan du chantier 06271_PÉPÈRE_HÉТУ V1 pour la coupe prévue durant 2021-2022.

Adopté à l’unanimité

14.3. SOPFEU – Annulation d’intérêts

0124-2021

CONSIDÉRANT les longs délais, en ce qui a trait au traitement de données des institutions financières, en temps de pandémie ;

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu d'annuler les frais d'intérêts pour retard de paiement de la SOPFEU, au montant de 3.45 \$.

Adopté à l'unanimité

14.4. Vente terrain matricule 7771-86-4738 - Mandat

0125-2021

ATTENDU l'offre d'achat de M. Jessy Levasseur et Mme Emanuelle Boutin-Bérubé pour le terrain portant le matricule 7771-86-4738, appartenant à la municipalité de Saint-Michel-des-Saints ;

Proposé par : François Dubeau
Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu d'autoriser Réjean Gouin, maire et Sébastien Gariépy, directeur général, à représenter la municipalité et à signer tous documents liés à la vente dudit terrain (matricule 777-86-4738, au montant de 13 400 \$, valeur de l'évaluation municipale.

Adopté à l'unanimité

14.5. Demande droit d'usage – Mandat

0126-2021

CONSIDÉRANT le tracé de la nouvelle piste cyclable, à l'abord du chemin du lac Taureau, qui rejoint le chemin St-Joseph via un droit d'usage sur la propriété portant le matricule 7471-27-3315 ;

Proposé par : Gilles Sénécal
Appuyé par : Louis-David Coutu

Il est résolu de mandater Réjean Gouin, maire et Sébastien Gariépy, directeur général, à représenter la municipalité et à signer tous documents reliés à la demande de droit d'usage.

Adopté à l'unanimité

14.6. Rapport analyse de la qualité de l'eau de surface 2020 – Dépôt

Dans le cadre du projet d'implantation d'une mine de graphite situé à proximité du village de Saint-Michel-des-Saints, le programme de suivi de la qualité des eaux de surface prévu par la municipalité a été complété pour l'année 2020, est déposé et peut être consulté par les citoyennes et citoyens, à leur demande.

15. Période de questions



16. Levée de l'assemblée

0127-2021

Proposé par : Richard Gilbert
Appuyé par : Francis Lacelle

La séance est levée à : 20 H 43

Adopté à l'unanimité.

Réjean Gouin
Maire

Sébastien Gariépy
Directeur général / secrétaire trésorier